

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
C.C.A.S.de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 mars à 18 heures, le C.C.A.S. légalement convoqué le 9 mars 2024 s'est réuni à la mairie de Saint Georges du Bois sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Président, remplacé par Madame Murielle ROBIN, vice-présidente pour le vote du compte administratif 2023.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs ANNIC, BERGER, ROBIN, MORANCÉ, VINCENT, VIRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES :

Monsieur HATTET qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. AVERBUCH qui donne pouvoir à M. VIRIEUX, Madame ROPARS qui donne pouvoir à Mme ROBIN, Madame MEUNIER.

Madame Murielle ROBIN a été élue secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 7 337.51 € sera affecté :

- En recettes d'investissement pour combler le déficit de 2022 : 2 651.86 €
- En recettes de fonctionnement pour le solde : 4 685.65 €

Le CCAS vote à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement.

Pour copie conforme,

Le président,

Franck BRETEAU

La secrétaire,

Murielle ROBIN

